



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2022-198**

Séance publique du

29 juin 2022

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20220629- lmc1215091-DE-1-1
Date de signature : 04/07/2022
Date de réception : lundi 4 juillet 2022
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : DEMANDES DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REGIONALE POUR LE THÉÂTRE
DU BOIS DE L'AUNE**

Le 29 juin 2022 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre de la Verrière, 10 rue des Allumettes, 13100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 23 juin 2022, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Marc PENA, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Monsieur Philippe KLEIN, Madame Dominique AUGÉY à Madame Fabienne VINCENTI, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Brigitte DEVESA à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Alain PARRA à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Anne-Laurence PETEL à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés sans pouvoir :

Madame Claudie HUBERT, Madame Françoise TERME.
Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées
et Attractivité

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JUIN 2022

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : DEMANDES DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REGIONALE POUR LE THÉÂTRE DU BOIS DE L'AUNE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le Théâtre du Bois de l'Aune programme, chaque année une soixantaine de représentations de disciplines diverses (théâtre, danse, cirque, marionnettes...) et s'inscrit dans le soutien à la création par l'accueil de compagnies en résidence. L'équipe technique permanente, complétée par l'embauche de personnel intermittent, assure la coordination et l'organisation de ces événements. Le parc de matériel, bien qu'entretenu, nécessite aujourd'hui d'être en partie renouvelé et complété en raison de son inévitable obsolescence, de la nécessité de s'adapter aux besoins des compagnies accueillies et à l'évolution des matériels techniques, ainsi que d'une prise en compte accrue des démarches en terme de développement durable et d'une attention à porter aux conditions de travail et de sécurité des personnels.

Le projet d'investissement amorcé en 2021 et poursuivi en 2022 s'articule autour de trois axes :

1- Mise à niveau du parc de matériel

Il s'agit d'adapter le parc de matériels aux besoins des compagnies et aux évolutions techniques dans le secteur du spectacle vivant et de ce fait, de réduire les coûts de location impactant le budget de fonctionnement. À ce titre, trois sous-postes ont été identifiées : installation d'un pont suspendu mobile, achat d'un vidéoprojecteur répondant favorablement aux critères acoustiques des compagnies et acquisition d'un kit de projecteurs complémentaires au parc existant.

2 - Sécurité des personnes

Actuellement la configuration de la salle contraint le personnel technique à de fastidieuses manipulations pour l'accroche de certains matériels. L'acquisition d'une nacelle télescopique permettrait ainsi de réduire ces temps d'accroche et d'augmenter la mise en sécurité des personnels en charge de ces manipulations. Cet achat sera proposé à la commission du Comité Hygiène et Sécurité au Travail de la Ville d'Aix-en-Provence pour une prise en charge à hauteur maximale de 50 %.

3 - Démarche développement durable

Sensible à la prise en compte des démarches écoresponsables dans le secteur du spectacle vivant, le Théâtre du Bois de l'Aune souhaite faire évoluer son parc lumière vers des projecteurs à LED, plus durables et moins énergivores.

En 2021, une subvention d'investissement de 55 000 € a été attribuée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC PACA) pour un montant global subventionnable de 137 000 €.

Afin de poursuivre son développement, le Théâtre du Bois de l'Aune souhaite faire une demande de subvention d'investissement pour le compte de la Ville d'Aix-en-Provence au Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur pour un montant maximum de 55 000 €.

C'est pourquoi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DÉCIDER** qu'une demande de subvention d'un montant de 55 000 € maximum sera adressée au Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale à encaisser les recettes correspondantes pour un montant maximal de 55 000 € ;
- **DIRE** que ces recettes seront affectées en dépense au budget de la Direction du Théâtre du Bois de l'Aune imputation 903314 2188 5287 n°Astre 8022 ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Élu délégué à signer tout document afférent à cette demande.

DL.2022-198 - DEMANDES DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REGIONALE POUR LE
THÉÂTRE DU BOIS DE L'AUNE-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 36
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

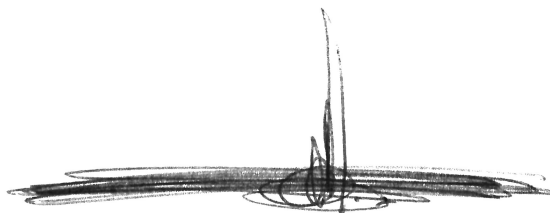
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 04/07/22
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»